

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-001370 / 69130479  
IUB Engineering SA, succursale de Belfaux, 1762 Givisiez  
Intervention lors de problème technique ou d'accident sur les chantiers de:  
CFF Ligne 150, 4ème voie Lausanne-Renens (VD), tunnels de Ligiers (BE),  
Mt Terri et Mt Russelin (JU)  
Besoin urgent, Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
12 H  
01.07.2015–30.11.2017 (Nouveau permis)

### **Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 15-001611 / 67973148  
Lam Research International Sàrl, 2000 Neuchâtel  
Customer service (help desk technique): réception des appels de leurs clients  
en Europe et dans le monde  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
01.09.2015–31.08.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 juin 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail